

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE
DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE
WILAYA D'OUM EL BOUAGHI

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65- article 01 du décret présidentiel N° 15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics , la direction de l'hydraulique de la wilaya d'Oum El Bouaghi NIF 41000 600000 4004 , informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 07 / 2026 dans le cadre de l'opération :

Réalisation d'une air d'irrigation a l'aval de la station d'épuration des eaux usées de la ville de ain beida sur une superficie de 200 Ha

Lot N° 01/ Réalisation d'une station de pompage

Paru aux quotidiens nationaux AN-NASR en date du 24 FEVRIER 2026 en langue arabe et EL MOUDJAHID en date du 24 FEVRIER 2026 en langue française, qu'a l'issue de l'analyse des offres le projet ci-dessous est attribué provisoirement à:

N° LOT	ENPTREPRISE	MONTANT DE L'OFFRE	DELAIS	NOTE TECH	O B S
Lot N° 01/ Réalisation d'une station de pompage	MEZIANE ABD EL KRIM OUM EL BOUAGHI - NIF- 170040100085121	71.167.950,00	06 MOIS	70,33	Qualifiée Techniquement et moins disant

REMARQUE :

Conformément l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, le soumissionnaire qui conteste le choix du service contractant dans le cadre de l'avis d'appel d'offre avec exigence des capacités minimales peut introduire un recours dans les 10 dix jours à compter de la première parution de l'avis d'attribution provisoire.

Pour les autres soumissionnaires sont invités à se rapprocher des services de la direction de l'hydraulique de la wilaya d'Oum El Bouaghi au plus tard 03 trois jours à compter du 1 er jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché à prendre connaissance des résultats détaillés de leurs offres techniques et financières.